

MINISTÈRE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ENTREPRENEURIAT NATIONAL ET DE L'INSERTION DES JEUNES

.....
PROJET DE PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT
ET DE LA COMPETITIVITE
.....

AVIS DE LANCEMENT DU CONCOURS NATIONAL DE PLAN D'AFFAIRES (CNPA)

N° de Prêt : 8341-GA

N° de référence : N° 01/PPIC/CNPA/2017

I. CONTEXTE DE LA MISSION

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Promotion de l'Investissement et de la Compétitivité (PPIC), il est prévu l'organisation de Concours de Plan d'Affaires. A la suite de la première édition intervenue dans le cadre du Grand Prix de l'Excellence en 2014, la seconde édition dénommée Concours National de Plan d'Affaires (CNPA) a été lancée officiellement le 27 juillet 2017 par **Monsieur Emmanuel ISSOZET NGONDET**, Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Ce concours comprendra les phases de promotion, de formation et de suivi des lauréats pendant un an et fournira un capital de démarrage et de mentorat pour aider chaque Lauréat à créer ou à développer son entreprise.

Ce concours s'inscrit en droite ligne de la vision de **Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA**, Président de la République, Chef de l'Etat, qui a depuis 2010 ciblé l'Entrepreneuriat National comme l'une des priorités de son Gouvernement.

Pour cet avis, le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Entrepreneuriat National et de l'Insertion des jeunes qui porte ce concours, souhaite promouvoir et stimuler la participation de tout candidat éligible (18 ans et plus).

II. OBJECTIFS DU CONCOURS

Le Concours National de Plan d'Affaires (CNPA) vise à contribuer à l'émergence d'un tissu d'entrepreneurs dynamiques et innovants pour porter durablement :

- la création des richesses et d'emplois, spécifiquement dans les filières prioritaires du Plan de Relance de l'Economie ;
- la lutte contre la pauvreté et le chômage ;
- l'insertion des jeunes ;
- la diffusion de savoir-faire et savoir-être entrepreneuriaux.

III. CIBLES VISEES

Le CNPA est ouvert aux candidats de nationalité gabonaise âgés de 18 ans et plus. Il s'agit notamment :

- des porteurs de projets ;
- des entreprises de moins de 3 ans.

IV. DOMAINES D'INTERVENTION

Tous les domaines ayant un fort potentiel de croissance, excepté les activités de commerce pur (par exemple le simple achat-vente) sont éligibles. Un accent particulier sera accordé aux projets :

- ayant un fort potentiel de création d'emplois ;
- de production agricole, animale et végétale ;
- de transformation et de valorisation des matières premières locales ;
- offrant des services innovants ;
- dans le domaine des TIC, etc.

V. CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

Les critères de sélection des projets sont les suivants :

- la disponibilité du porteur de projet ;
- la pertinence, la motivation et la cohérence du projet ;
- la faisabilité technique et financière du projet ;
- l'existence d'un marché ;
- la capacité du candidat à porter son projet ;
- l'impact économique, environnemental et social du projet ;
- le fort potentiel de création d'emplois et de richesse.

VI. PERIODE DE SOUMISSION DE CANDIDATURES

La période de soumission des candidatures est fixée du **07 au 30 octobre 2017**. Passée cette date, aucune candidature ne sera prise en compte.

VII. LIEUX D'INFORMATIONS ET DE DEPOT DES CANDIDATURES

- Au Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Entrepreneuriat National et de l'Insertion des Jeunes (Bureau permanent), sis au centre-ville (en face du magasin Casino) de **9 heures à 15 heures précises** ;
- A l'Espace PME, Immeuble sis au carrefour B2, à proximité du rond point Awendjé, au sein des services du Ministère en Charge des PME, de **9 heures à 18 heures en semaine et de 9 heures à 16 heures les samedis** ;
- En province au sein des représentations de l'ANPI-Gabon (Ex-CDE) à Franceville, Port-Gentil, Mouila, Lambaréné et Oyem de **9 heures à 15 heures précises**.

Pour toute demande :

- par Email : cnpa241@gmail.com
- par Téléphone : +241 02 38 67 17 / +241 04 48 14 68
- Facebook : @CNPA241
- Site web : www.cnpa241.ga